



COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 1

Réunion du : Lundi 23 octobre 2023 – 10h00

Présidence : M. Yassine KHELIF

Présent : MM. Pierre ALCOVERRO – Patrick SCALA

Excusé M. Mathieu SAVY

Assiste(nt) à la séance : Mme Florence DERBESY

La C.R. FAFA s'est réunie afin de faire un point sur l'ensemble des dossiers FAFA soumis par les Districts et de procéder à des arbitrages permettant de respecter le montant budgétaire des enveloppes régionales octroyées par la LFA, s'établissant ainsi pour la saison 2023/2024 :

- Enveloppe régionale Transports → 60 000 euros
- Enveloppe régionale Equipements → 363 000 euros

A ce jour, il a été soumis à la LMF :

- 1 dossier Transport → O. ROVENAIN : dossier conforme soumis à la LFA
- 7 dossiers Equipements ANS / FAFA → Subventionnables sur l'enveloppe nationale et ANS

6203230601	PROVENCE	MAIRIE DE FOS	ANS - Foot 5
6203230602	PROVENCE	MAIRIE DE FOS	ANS - Foot 5
6205230701	VAR	MAIRIE DE LA SEYNE	ANS - Foot 5
6205230702	VAR	MAIRIE LA CROIX VALMER	ANS - Foot 5
6205230703	VAR	MAIRIE LA CROIX VALMER	ANS - Foot 5
6203230701	PROVENCE	MAIRIE CABRIES	ANS - Futsal
6203230702	PROVENCE	MAIRIE CABRIES	ANS - Futsal

- 11 dossiers Équipements → Subventionnables sur l'enveloppe régionale FAFA

6203230201	PROVENCE	MAIRIE DE COUDOUX	30 000	2 - Vestiaires
6203230202	PROVENCE	MAIRIE DE COUDOUX	20 000	1 - Club House
6204230401	GV	MAIRIE DE BEDOIN	30 000	2 - Vestiaires
6201230501	VAR	MAIRIE LE BRUSQUET	7 300	3 - Eclairage
6202231002	COTE AZUR	MAIRIE DE MOUGINS	15 000	3 - Eclairage
6202230701	COTE AZUR	MAIRIE DE MOUGINS	30 000	8 - Revêtement
6203230704	PROVENCE	MAIRIE LANCON DE PROVENCE	50 000	7 - Création
6201230702	ALPES	MAIRIE DE VALENSOLE	11 800	3 - Eclairage
6205230801	VAR	MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR	30 000	2 - Vestiaires
6205230902	VAR	MAIRIE DES ARCS	30 000	2 - Vestiaires
6204230901	GV	MAIRIE DE SUZE LA ROUSSE	3 000	4 - Sécurisation

Après étude des dossiers et conformément au schéma régional FAFA Équipements voté par le Comité de Direction le 12 septembre 2023,

- Nature n° 3 : Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum ou EFutsal 3 minimum) - *Utilisation obligatoire de projecteurs LED*
- Nature n° 02 : Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (niveau T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)
- Nature n° 5 : création terrain grand jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (niveau de classement installation : T6 minimum sans obligation d'éclairage)
- Nature n° 6 : renforcement / Amélioration Terrain en pelouse naturelle (niveau de classement installation : T5 minimum sans obligation d'éclairage)

Les Membres de la C.R. FAFA décident :

- 1) de soumettre à la LFA les dossiers équipements :
→ Mairie de Coudoux (vestiaires) / Mairie de Bedoin (Vestiaires) / Mairie Le Brusquet (Eclairage) / Mairie de Mougins (Eclairage) / Mairie de Mougins (Revêtement) / Mairie de Lançon de Provence (Création) / Mairie de Valensole (Eclairage) / Mairie de Pierrefeu du Var (Vestiaires) / Mairie des Arcs (Vestiaires) / Mairie de Suse la Rousse (sécurisation)

Représentant un montant total de : 237 100 euros

- 2) de mettre en attente le dossier :
→ Mairie de Coudoux « club Housse » : dossier non prioritaire

● Solde des enveloppes régionales au 23.10.2023

- Transport..... 39 700 €
- Équipements..... 125 900 €

Le Président de séance
M. Yassine KHELIF

Le Secrétaire
Patrick SCALA